

Analyse du nouveau protocole

Rôle des parents

Les parents devaient déjà s'engager à ne pas mettre leur enfant à l'école/collège/lycée en cas de fièvre. Une phrase est ajoutée, les invitant à prendre la température de leur enfant avant de s'y rendre.

Règles de distanciation physique

Ancien protocole: la distanciation physique n'était pas obligatoire.

Nouveau protocole :

- **Maternelle:** La distanciation physique ne s'impose pas entre élèves d'un même groupe, mais elle doit être respectée entre élèves de groupes différents.
- **Elémentaire, collège, lycée :** Une distanciation d'au moins 1 mètre doit être respectée lorsqu'elle est matériellement possible. Pour les élèves d'un même groupe, elle n'est pas applicable à l'extérieur, y compris pour les activités sportives. Pour les élèves de groupes différents, elle doit être maintenue dans tous les cas. Cette distanciation est applicable entre enseignants et élèves, et entre élèves.
- **Internats:** distanciation d'au moins 1 mètre en les lits, et chambres attribuées aux élèves d'un même groupe.

Application des gestes barrière

Ancien protocole : le lavage des mains était réalisé : à l'arrivée dans l'école/établissement, avant chaque repas, après passage aux toilettes, avant de rentrer au domicile ou à l'arrivée au domicile. Aucune distanciation physique n'était requise.

Nouveau protocole : sont ajoutés 3 moments de lavage des mains : après chaque repas, avant et après les récréations. La distanciation physique n'est facultative que si les élèves appartiennent au même groupe.

Port du masque par les personnels

Ancien protocole : il n'était obligatoire (intérieur et extérieur) qu'en présence des élèves, de parents d'élèves ou des collègues.

Nouveau protocole : il est obligatoire tout le temps, en intérieur et extérieur.

Port du masque par les élèves

Les nouvelles dispositions concernent les élèves d'élémentaire, pour lesquels le port du masque est dorénavant obligatoire en intérieur et extérieur.

Ventilation des classes et locaux

Ancien protocole : aération de 15 minutes toutes les 3 heures : le matin, pendant les récréations, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Nouveau protocole : Elle doit être réalisée toutes les 2 heures, et également pendant les interours.

Limitation du brassage des élèves

Celle-ci est dorénavant requisse entre élèves de groupes différents, d'autant plus lorsque la distanciation peut difficilement être respectée (en particulier en maternelle). Lorsque cette limitation n'est pas réalisable entre classes, elle doit se faire par niveaux (ex : 1ères, terminales).

La limitation du brassage des élèves doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 09 novembre.

Une attention particulière est appelée sur les recommandations suivantes :

- arrivée et départ des élèves dans l'école/établissement étalés dans le temps, autant que possible
- attribuer une salle à chaque classe, sauf salles spécialisées et ateliers
- récréations organisées par groupes, pouvant être remplacées par des temps de pause en classe
- restauration scolaire maintenue, avec des modalités différentes :
 - maternelle: Distanciation d'1 mètre entre des groupes d'élèves appartenant à une même classe.
 - élémentaire, collège, lycée: Distanciation d'1 mètre entre élèves si possible. Sinon déjeuner par groupes d'élèves d'une même classe en respectant une distanciation d'1 mètre entre les groupes et en déjeunant si possible toujours à la même table.

Il est mentionné qu'un établissement dont la taille ou l'organisation ne permet pas l'application du protocole pourra mettre en œuvre un enseignement partiellement à distance, avec l'accord du rectorat. Idem si la situation sanitaire le justifie.

Nettoyage et désinfection et locaux et matériels

- Désinfection des surfaces fréquemment touchées (ex : poignées de portes) : dorénavant requise plusieurs fois par jours.
- Accès aux jeux, bancs, espaces collectifs : nettoyage quotidien nécessaire (ou non utilisation pendant 12h)
- Mise à disposition d'objets partagés au sein de la classe : désinfection quotidienne requise (ou isolation des objets pendant 24h)